

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAC 135 Subventions (14.000 euros) aux associations Glassbox et L'Entre Prise (11e et 20e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Glassbox et L'Entre Prise (11e et 20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 9.000 euros est attribuée à l'association Glassbox, 4 rue Moret (11e) pour ses activités en 2018. 20924 ; 2018-03708

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée à l'association L'Entre Prise, 16, rue des Écluses Saint Martin (10e) au titre de ses activités en 2018. 20797 ; 2018-03160

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO